

**Sécurité - Risque Attentat- Plan Vigipirate** (Ref. sécurité des écoles - guide des directeurs d'école en téléchargement ici.)

Actuellement, le plan Vigipirate est au niveau « *sécurité renforcée - risque attentat* » sur l'ensemble du territoire. Les mesures déjà en vigueur sont maintenues : **entrée** filtrée par un adulte, **contrôle** visuel de sacs, **affiches** mises à jour.

**Le PPMS** est à actualiser. Les directeurs d'école devront s'assurer que les enseignants nommés en connaissent le contenu (présentation lors de la réunion de prérentrée et à chaque remplaçant au cours de l'année). Ils en vérifieront son efficacité au cours des exercices de sécurité à programmer tout au long de l'année.

Il conviendra **d'informer les parents** sur les mesures de sécurité au cours des réunions de rentrée organisées au sein de chaque établissement ou dans chaque classe. Il s'agit d'expliquer ce qui est organisé et de rassurer. Des pistes pour vous aider à présenter les mesures de sécurité lors des réunions sont disponibles dans le guide des directeurs d'école page 12.

Les bons réflexes à avoir à titre de prévention et de sécurisation dans et à proximité des établissements scolaires sont résumés dans une infographie que vous trouverez à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid95686/securite-dans-les-etablissements-scolaires-les-bons-reflexes-a-avoir.html> et qui devra être affiché dans toutes les écoles.

**Les exercices annuels (référence : instruction du 12-4-2017 parue dans le BO n°15 du 13 avril 2017)**

**3 exercices obligatoires** dans l'année :

- un exercice évacuation incendie (dans le premier mois de classe)
- un exercice mise en sûreté « attentat-intrusion » : confinement ou évacuation avant les vacances de Noël.
- un exercice mise en sûreté « risque majeurs » : confinement ou évacuation

**2 exercices recommandés** dans l'année :

- un exercice au choix : un 2<sup>ème</sup> exercice incendie
- un 2<sup>ème</sup> exercice de mise en sûreté (attentat ou risque majeur).